

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE



AIPSQ

Association des infirmières
praticiennes spécialisées
du Québec

Plan d'action interministériel en santé mentale

Améliorer l'accès aux services grâce aux IPS

QUÉBEC, LE 25 JANVIER 2022 – L'Association des infirmières praticiennes spécialisées du Québec (AIPSQ) salue le dépôt du *Plan d'action interministériel en santé mentale*, qui vient reconnaître le rôle incontournable des infirmières praticiennes spécialisées (IPS) en santé mentale pour améliorer l'accès aux soins et services.

« La pandémie a exacerbé les enjeux de santé mentale au sein de la population et la situation exige que nous utilisions toutes les ressources disponibles pour améliorer l'accessibilité des services. Nous saluons ainsi l'engagement du gouvernement d'investir 13,47 millions \$ sur cinq ans pour déployer des IPS en santé mentale (IPSSM) dans les services de proximité et certaines urgences. Leur expertise est essentielle. De plus, certaines IPSSM peuvent offrir des services de psychothérapie, dont l'accès est fort limité dans le contexte actuel », souligne la présidente de l'AIPSQ, Christine Laliberté.

À cet effet, l'AIPSQ estime qu'il faudra voir à alléger les lourdeurs administratives entourant le processus d'obtention du permis de psychothérapeute. *« De plus, chaque IPSSM n'a pas accès à un psychiatre collaborateur dans le cadre de sa pratique. Dans un contexte où la contribution de chacun et le travail d'équipe sont incontournables, il est souhaitable que des trajectoires de service claires soient créées pour ces professionnelles »,* ajoute M^{me} Laliberté.

Cadre réglementaire

Par le fait même, l'AIPSQ invite le gouvernement du Québec à saisir l'opportunité pour actualiser le cadre réglementaire 2014 en vigueur afin de faire tomber certaines restrictions qui limitent toujours l'utilisation optimale des IPS de certaines classes de spécialité dans le domaine de la santé mentale. L'AIPSQ souhaite notamment que les IPS de toutes les spécialités puissent évaluer et poser un diagnostic pour certains troubles mentaux, selon leur niveau de formation et leur expertise, pour répondre aux besoins de leur clientèle.

En ce moment, les IPS de trois classes de spécialité (soins de première ligne, soins aux adultes et soins pédiatriques) ne peuvent toujours pas le faire. Elles doivent transférer les patients vers une IPS en santé mentale, un médecin de famille ou une autre ressource professionnelle. Cela a pour effet de dédoubler les services en contexte de pénurie et, surtout, de retarder l'accès à des soins et services en temps opportun. Ceci constitue un risque de préjudice évitable.

À propos de l'AIPSQ

Créée en 2005, l'AIPSQ est un organisme sans but lucratif, sans attache syndicale ou corporative. Elle s'est donnée pour mission d'assurer le développement et l'uniformité du rôle de l'infirmière praticienne spécialisée au Québec afin de répondre aux attentes de la population à son égard et assurer une homogénéité de la pratique. L'adhésion à l'Association est volontaire de la part des IPS. Actuellement, l'AIPSQ représente plus de 800 infirmières praticiennes spécialisées à travers le Québec.

Pour tout renseignement :

Malika Paradis

TACT

Cellulaire : 418-933-2593

mparadis@tactconseil.ca